

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS
ARRONDISSEMENT DE SAINT-OMER
COMMUNE DE LUMBRES

Le Maire de LUMBRES,

Vu le Code des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Route,
Vu les travaux de déviation de l'assainissement en bas de la rue Victor Hugo.

Considérant qu'il est nécessaire de prendre des mesures pour assurer la sécurité des usagers et prévenir les accidents,

ARRETE

Article 1 : Le stationnement sera interdit rue Victor Hugo au niveau de l'école Suzanne Lacore le **Vendredi 22 Novembre 2024**.

Article 2 : La circulation se fera par alternat par feux tricolores.

Article 3 : La mise en place de la signalisation sera réalisée par le demandeur.

Article 4 :
- Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie,
- Monsieur le Responsable des Services Techniques de la Ville de Lumbres,
- Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigades de Gendarmerie de Lumbres,
- Monsieur le Directeur de l'entreprise SADE,
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent Arrêté.

Fait à LUMBRES, le 21 Novembre 2024.

Marie-Laurence BERQUEZ
Adjointe au Maire.



Acte rendu exécutoire

le **21 NOV. 2024**